



Janvier 2010

Document de politique

Que manque-t-il dans la réponse à la crise financière mondiale?

Repenser le système financier mondial en temps de crise¹

Introduction

Les 19 et 20 octobre 2009, l'Initiative d'Halifax tenait une conférence coparrainée par l'Institut Nord-Sud, l'Université d'Ottawa et l'École de développement international et mondialisation (ÉDIM), dont le thème était *Que manque-t-il dans la réponse à la crise financière mondiale?* Cette rencontre réunissait des experts aux antécédents variés afin d'analyser les défis auxquels l'économie mondiale fait face, de discuter des moyens utilisés par la communauté internationale pour réagir à la crise financière actuelle et d'identifier les lacunes inhérentes à ces réponses.

La crise actuelle a non seulement mis en lumière les fragilités et les inégalités profondément et depuis longtemps enracinées au cœur du système financier mondial, mais elle a également conduit à l'intensification des efforts pour réformer et renforcer l'architecture financière internationale en place.

Depuis septembre 2008, soit depuis que la crise financière a pris des proportions mondiales, le « Groupe des 20 » (G-20) s'est réuni à trois reprises à l'échelon des chefs d'État. Il a produit et mis en œuvre une longue liste d'engagements de principe en matière de gouvernance mondiale, de financement d'urgence et de financement du commerce, de surveillance macroéconomique, de réglementation du système bancaire et de réformes visant à lutter contre la pratique du secret des opérations dans les « paradis fiscaux ». Ces initiatives ont permis de remédier à quelques-uns des effets immédiats de la crise financière; mais la rapidité, l'étendue et la profondeur des répercussions de la crise indiquent que des modifications additionnelles

profondes du système financier international sont nécessaires pour assurer la viabilité de l'économie mondiale au moment où nous entrons dans une nouvelle décennie du 21^e siècle.

Pour y arriver, le Canada doit relever trois principaux défis :

- Premièrement, le gouvernement doit s'assurer que les mesures prises sont proportionnelles à l'étendue, la profondeur et l'urgence de la crise et de ses effets. Compte tenu de la nature interconnectée et interdépendante de l'économie mondiale, la réponse à cette crise et aux crises à venir exigera des changements à la fois aux niveaux national et international;
- Deuxièmement, ces changements doivent être assez ambitieux pour prévenir l'apparition d'une nouvelle crise semblable;
- Troisièmement, le gouvernement doit s'engager activement à maintenir, et dans certains cas à donner, l'impulsion politique nécessaire pour réaliser des changements d'une telle envergure.

Le présent document de politique n'est pas une synthèse de l'événement comme tel. Il se fonde plutôt sur les principales conclusions de la conférence tenue en octobre dernier et sur un large éventail d'idées qui ont émergé au cours de la dernière année. Il adresse des recommandations utiles aux décideurs sur huit différents aspects liés au système financier international et à ses institutions à l'approche des rencontres du Groupe des Huit (G-8) et du G-20, qui se tiendront à Huntsville et à Toronto, au Canada, en juin 2010.

1) Repenser l'architecture financière internationale

L'ampleur et la profondeur de la crise financière et économique qui a suivi l'effondrement du marché des prêts hypothécaires à risque, au milieu de 2008, ont révélé la nature non viable des déséquilibres mondiaux entre les économies excédentaires et les économies déficitaires, la fragilité de l'architecture financière en place et la nécessité d'apporter des changements systémiques importants au système international.

Des crises financières récurrentes ont caractérisé le système financier international au cours des deux derniers siècles, mais elles se sont aggravées et amplifiées avec la libéralisation des comptes capital financier.ⁱⁱ Depuis l'effondrement, au début des années 1970, de l'étalon-or et du système de Bretton Woods, qui avait marqué le début de deux décennies d'une prospérité et d'une stabilité monétaire mondiale relatives, il semble que l'économie mondiale fonctionne selon ce que l'économiste et intellectuel Robert Triffin qualifie de « non-système », « régi principalement par une monnaie de réserve-papier nationale, soit le dollar ».ⁱⁱⁱ Au cours des décennies '70, '80 et '90, les mesures qui ont été prises n'avaient pas pour objectif de corriger les lacunes profondes d'un tel système - par exemple, en créant un véritable actif de réserve international - mais de tenter de gérer ce système par des réformes à la pièce comblant au fur et à mesure les nouvelles lacunes révélées par l'éclatement successif des crises. Par exemple, à la suite de la crise asiatique de 1997, on a créé le Forum sur la stabilité financière (FSF) pour tenter de contrer l'apparition de nouvelles crises. Or, devant la présente crise, le G-20 a simplement mandaté la même institution, maintenant appelée le Conseil de stabilité financière (CSF), pour unir ses efforts à ceux du Fonds monétaire international (FMI) afin de fournir des signaux d'avertissement avancés des risques financiers futurs^{iv}, plutôt que de regarder en face certaines des lacunes systémiques qui nous ont menés d'une crise à une autre.

En l'absence de réformes plus ambitieuses, les pays qui ont survécu à des crises antérieures ont élaboré leurs propres mesures spéciales,

accumulant des réserves substantielles de monnaies fortes afin de se protéger contre de nouvelles crises et de nouvelles attaques spéculatives. Par exemple, en 2000, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), ainsi que la Chine, le Japon et la Corée du Sud, ont mis sur pied l'Initiative de Chiang Mai, un mécanisme qui a maintenant accumulé 120 milliards de dollars afin de compenser les fuites intempestives de devises étrangères et d'éviter la brusque déstabilisation des économies nationales qui pourrait en découler. Depuis 2006, des efforts en vue de créer des solutions de rechange au système actuel sont apparus en Amérique latine, sous la forme de la Banque du Sud et de l'*Alianza Bolivariana de los Pueblos de América* (ALBA). Mais la constitution de vastes réserves de liquidités monétaires (surtout en Asie) a un coût de substitution, en ce sens qu'elle détourne des ressources qui pourraient être utilisées à des fins d'investissements productifs dans l'économie réelle, elle exerce des pressions déflationnistes sur les économies et elle génère l'instabilité monétaire.^v C'est peut-être un prix que des pays sont prêts à payer, en optant pour des initiatives régionales en l'absence de solutions plus systémiques et mondiales qui leur conviendraient. Mais comme les trois dernières décennies l'ont démontré, les crises font partie intégrante d'une économie mondialisée et ne sont pas des exceptions que l'on peut traiter à la pièce.^{vi}

Au cœur du problème se trouve le système de réserve monétaire international dominé par le dollar américain. L'accumulation d'immenses réserves en devises étrangères par certaines économies de marché émergentes, notamment la Chine, et la consommation excessive par d'autres, notamment les États-Unis et l'Europe, sont responsables de déséquilibres mondiaux importants et non viables.^{vii}

Cette situation a entraîné une récente intensification des appels à la création d'un nouveau système de réserve mondial. Un tel système devrait réduire la dépendance de l'économie mondiale envers une monnaie unique, le dollar américain^{viii}, mais il devrait également s'attaquer à la nature inéquitable du système actuel de réserve, qui fait porter tout le poids des ajustements aux pays

déficitaires plutôt que d'atténuer les difficultés causées par des ajustements asymétriques. Ce nouveau système pourrait reposer sur les droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI, dont la valeur serait déterminée par un panier pondéré de devises comprenant le dollar, la livre, le yen et l'euro. Les DTS constituent la monnaie de réserve du FMI et devraient peut-être inclure le yuan chinois. Ils pourraient être émis conformément à la demande de liquidités qui, selon l'estimation des Nations Unies (ONU), se situerait entre 150 et 300 milliards de dollars US par année, et à l'encontre du cycle économique durant les récessions et les crises économiques.^{ix} La création d'un système de réserve mondial comme celui-là est réalisable, anti-inflationniste et plus équitable que le système actuel. Ce système de réserve mondial pourrait être mis en œuvre aisément et engendrerait un système financier plus stable qui serait bénéfique à tous les pays. De plus, il permettrait d'éviter le développement de déséquilibres mondiaux et la nécessité pour les pays de consacrer de précieuses ressources à l'accumulation de réserves nationales massives en devises fortes, ce qui constitue un gaspillage de ces avoirs.

Recommandation

En prévision des rencontres du G-20 de 2010, le Canada devrait unir ses efforts à ceux des pays du G-20 aux vues similaires afin de préconiser la création d'un nouveau système de réserve monétaire mondial doté d'une authentique monnaie de réserve mondiale qui pourrait être établie sur le modèle des droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI.

2) Repenser la mondialisation et notre approche en matière de croissance et de développement

La mondialisation, tout comme son objectif connexe de libéralisation, a eu pour effet d'abattre systématiquement les barrières financières, économiques et commerciales entre les nations en intégrant celles-ci dans une économie mondialisée et interdépendante. En conséquence, et comme l'a démontré la crise financière mondiale, nos économies sont si inextricablement liées par des chaînes

d'approvisionnement mondiales qu'aucune économie n'est entièrement protégée, ou « découplée », de l'impact des chocs régionaux ou même nationaux.

Au cours des quinze dernières années, la « mondialisation » a permis à de nombreux pays d'atteindre des taux de croissance économique élevés, en grande partie grâce à l'augmentation du commerce mondial. Cependant, la « libéralisation financière » de l'économie, qui s'est effectuée parallèlement à ce processus, a aussi donné naissance à des économies d'emballage non viables et déconnectées de la « production réelle ». La consommation à court terme, les investissements spéculatifs dans une économie virtuelle « de papier » et les efforts de libéralisation ont créé une situation de croissance sans investissements productifs et sans amélioration de la qualité ni de la sécurité des emplois. Les actifs financiers internationaux, y compris les actions, la dette privée et publique et les dépôts des banques, se chiffraient à 178 billions de dollars US en 2008, en baisse par rapport à un maximum de 194 billions de dollars US atteint en 2007, soit l'équivalent de 343 pour cent du produit intérieur brut à l'échelle mondiale.^x En comparaison, la valeur du commerce mondial annuel de 16 billions de dollars US paraît minuscule.^{xi}

Cette croissance économique n'a pas été distribuée également. Les inégalités à l'intérieur des pays et des régions, et entre plusieurs pays et régions, se sont accrues à un rythme alarmant, alors que la richesse s'est concentrée de plus en plus entre les mains d'une poignée de personnes.^{xii} En outre, au cours des dix dernières années, les mouvements de capitaux se sont faits de plus en plus « de bas en haut », c'est-à-dire des pays pauvres vers les pays riches. Ainsi, les transferts nets de capitaux des pays du Sud vers le reste du monde sont passés de 127 milliards de dollars US en 2002 à 627 milliards de dollars US en 2007.^{xiii} Même une période de croissance soutenue au cours des cinq à dix dernières années n'a pas permis à la grande majorité des pays en développement d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.^{xiv}

La capacité déjà limitée des États à générer des recettes à partir de l'activité économique exercée sur leur territoire a été encore amoindrie par la mondialisation des mouvements financiers, la structure de plus en plus complexe des entreprises multinationales et des chaînes d'approvisionnement ainsi que la politique explicite mise en place par certaines juridictions pour attirer et abriter le capital par des lois laxistes et le secret financier. Depuis 1975, plus de 600 milliards de dollars US, soit près de trois fois la dette extérieure actuelle de l'Afrique sub-saharienne, ont été drainés hors du continent par des flux financiers illicites.^{xv} L'organisme Global Financial Integrity estime qu'à l'échelle mondiale, 500 à 800 milliards de dollars US de flux de capitaux illicites sont sortis chaque année des économies en développement et en transition.^{xvi} Le Tax Justice Network estime pour sa part que 11,5 billions de dollars sont détenus par des individus fortunés sous des juridictions étrangères qui pratiquent le secret financier.^{xvii} Par ailleurs, Christian Aid estime que les pays en développement perdent environ 160 milliards de dollars chaque année en revenus fiscaux à cause des juridictions qui autorisent le secret financier^{xviii}, soit 30 pour cent de plus que l'aide totale versée par les donateurs du Nord en 2008.

Bien que le G-20 ait entrepris de s'attaquer à cette question, la Commission d'experts de l'ONU sur la réforme du système monétaire et financier international a noté que l'approche adoptée par le G-20 par le truchement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a mené au « ciblage discriminatoire de centres financiers internationaux de faible importance dans les pays en développement, alors que l'on fermait les yeux sur les règles fiscales en vigueur dans les pays développés ». De fait, la Commission note que « les principales sources de l'évasion fiscale, du secret fiscal, du blanchiment d'argent et de l'arbitrage réglementaire se situent dans les systèmes bancaires "intérieurs" des pays développés... »^{xix}

La crise actuelle a également fait ressortir la nécessité de réorienter les modèles dominants « anglo-saxons » de l'économie et du développement, qui ont privilégié des formes de réglementation commerciales plutôt que

gouvernementales, une libéralisation des finances plutôt que des investissements dans l'économie réelle, des projets qui rapportent des profits à court terme plutôt que des initiatives visant à créer des économies vertes pouvant offrir des emplois décents pour tous.^{xx} Conséquemment, la libéralisation, la déréglementation et l'autoréglementation sont devenus la norme. Or, l'État doit, au contraire, réhabiliter son rôle discrétionnaire sur le marché, grâce à une réglementation et des politiques susceptibles de réintégrer l'économie spéculative « de casino » dans une économie productive prometteuse d'un développement durable tant pour les travailleurs que pour l'environnement.^{xxi}

Au cours des deux dernières années, en même temps que s'accroissaient les préoccupations à l'égard de la montée des prix du carburant, des effets des changements climatiques et des coûts de l'atténuation et de l'adaptation à ces changements, des organismes de tous les coins du monde ont commencé à voir dans la crise actuelle une occasion de réorienter les économies du monde sur la voie de la réduction des émissions de carbone. Inspirés par les investissements réalisés aux États-Unis par Franklin Roosevelt lors de la Grande Dépression, des groupes réclament un « New Deal vert ». Ils demandent notamment : un investissement massif dans les énergies renouvelables, la conservation de l'énergie et l'efficacité énergétique ainsi que le transport vert; une transition vers des emplois de « cols verts » fondés sur un travail décent et une juste rémunération pour tous, grâce à l'investissement dans une infrastructure publique respectueuse de l'environnement; le retour à la réglementation des opérations financières et la restriction du rôle des finances à celui de service à la production et non l'inverse; et un renforcement des mesures relatives aux paradis fiscaux et à l'obligation pour les entreprises de présenter des rapports financiers.^{xxii} Étant donné la montée des inégalités due à la mondialisation, aux niveaux national et international, on devrait aussi accorder la priorité au renforcement des systèmes de protection sociale, principalement en soutenant la prestation des services essentiels tels que l'éducation et les soins de santé universels par l'État.^{xxiii}

Recommandations

En 2010, le Canada devrait annoncer l'adoption d'une stratégie de relance nationale axée sur une croissance équitable et viable et sur la création d'emplois décents à long terme, en effectuant une transition vers une économie verte à faibles émissions de carbone. À l'échelon international, il devrait inciter d'autres pays (tant des pays membres que non-membres du G-20) à faire de même.

Au pays comme à l'étranger, le Canada devrait accorder la priorité au renforcement des systèmes de protection sociale, principalement les systèmes de santé et d'éducation, et à la prestation de ces services par l'État.

Le Canada devrait continuer de coopérer avec les pays du G-20 pour faire ce qui suit : mettre en place des mesures visant à lutter contre la pratique du secret financier dans les paradis fiscaux, et plus particulièrement, préconiser l'adoption de procédures d'échange d'information automatiques selon le modèle adopté par l'Union européenne^{xxiv}; promouvoir la présentation pays par pays de rapports sur les comptes des entreprises multinationales; et assurer de nouvelles voies de développement viable pour les juridictions qui sont devenues dépendantes de la pratique du secret financier. Plutôt que de s'en remettre à l'approche de l'OCDE, le Canada devrait soutenir l'établissement d'un comité intergouvernemental à part entière d'experts des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale.

3) Repenser la gouvernance de l'économie mondiale

Alors que les économies du monde deviennent plus intégrées, il devient proportionnellement nécessaire pour les institutions multilatérales de contribuer à régir l'économie mondiale, ainsi que d'évaluer et de prévoir les problèmes avant qu'ils ne surviennent. À partir du milieu des années 1970, le Groupe des Sept (G-7) a joué un rôle actif dans la direction de l'économie mondiale. Plus récemment, en réponse aux dimensions mondiales de la crise actuelle et à l'importance croissante d'un certain nombre d'économies en émergence, le G-7 est devenu le G-20 et tient maintenant des rencontres à

l'échelon des chefs d'État.

Le passage vers un G-20 est un petit pas en avant. En comparaison avec le G-7, il compte un plus grand nombre et une plus grande diversité de membres, lesquels représentent 65 pour cent de la population et 85 pour cent du produit national brut de l'ensemble des pays du monde. Cependant, il s'agit toujours, comme son prédécesseur, d'un regroupement de pays autosélectionnés. Par conséquent, ses membres sont plus enclins à penser en priorité à leur intérêt national qu'à l'intérêt des autres. Dans ce contexte, les réponses du G-20 à la crise ont été fortement critiquées pour leur incapacité à répondre aux besoins des pays exclus de la table, c'est-à-dire les pays à faible revenu.^{xxv}

Le G-20 n'est ni inclusif ni représentatif des besoins ou des intérêts des pays les plus pauvres du monde.^{xxvi} À vrai dire, la très grande majorité des économies du monde, qui subissent les effets de la crise de façon disproportionnée, ne sont même pas à la table. Cent soixante treize pays qui ont un siège à l'ONU n'ont aucune voix au G-20. Pas un seul pays à faible revenu ou moins développé ne fait partie du groupe, ni un seul État fragile. L'Afrique sub-saharienne (ASS) est « représentée » par un seul pays, l'Afrique du Sud. Or on ne peut pas s'attendre à ce que l'Afrique du Sud puisse représenter les intérêts de l'ensemble de cette région en même temps que ses propres intérêts nationaux, ni parler efficacement des réalités économiques et politiques des pays très divers qui composent l'ASS. D'autre part, alors que l'Union européenne (UE) est le vingtième membre du G-20, aucune autre organisation régionale – telle que l'Union africaine (UA), l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ou l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) – n'est présente à la table. Conséquemment, les enjeux traités et les solutions proposées correspondent aux intérêts nationaux de la nouvelle équipe de joueurs qui siège à la table, mais non aux intérêts de la communauté mondiale dans son ensemble. On pourrait remédier à cette situation à court terme en intégrant au G-20 des représentants d'autres organisations régionales telles que l'UA, l'ANASE et l'UNASUR.

À long terme, toutefois, il est clair que la démocratisation du G-20 doit se faire dans le contexte plus large du renforcement général du multilatéralisme et du renforcement du rôle de l'ONU dans ce système. L'ONU doit elle-même faire l'objet d'une réforme urgente; cependant, son rôle doit être renforcé, et non amoindri, par l'émergence de toute nouvelle organisation dirigeante mondiale. Ces dernières années, diverses entités ont demandé l'établissement d'un Conseil mondial pour veiller à la gouvernance de l'économie mondiale, notamment la Commission d'experts de l'ONU sur le système financier et monétaire international^{xxvii} qui appelait tout récemment à la création d'un Conseil de coordination économique mondial qui s'inscrirait dans le cadre de l'ONU. Un tel Conseil pourrait se réunir chaque année à l'échelon des chefs d'État pour évaluer les avancées, offrir son leadership sur les questions économiques, sociales et écologiques, et contribuer à assurer la pertinence et la cohérence des objectifs stratégiques des principales organisations internationales. À plus long terme, un tel forum pourrait remplacer les mesures *ad hoc* proposées (et mentionnées ci-dessus) afin d'améliorer la représentation régionale grâce à un conseil plus permanent composé de 20 à 30 groupes de pays formés de façon à assurer une représentation adéquate de tous les continents et de toutes les grandes économies. Le porte-parole de chacun des groupes de pays pourrait être nommé par les membres d'organisations multilatérales régionales, et cette fonction pourrait être assurée à tour de rôle sur une base périodique.

En plus de ne pas offrir une représentation adéquate, le G-20 ne dispose d'aucun mécanisme de transparence et de reddition de comptes. Paradoxalement, juste au moment où le G-8 commençait à s'attaquer modestement à ces questions de transparence et de responsabilité (en établissant le Cadre de responsabilité du G-8)^{xxviii}, le siège du pouvoir s'est déplacé vers une institution encore moins performante sur ces questions. Les organisations de la société civile, qui ont réussi depuis 2004 à engager le dialogue avec le G-8 grâce à un processus de « G-8 civil » (tout imparfait qu'il soit), n'ont plus cette possibilité, avec le G-20, d'apporter leur contribution. En l'absence de cadres comparables pour ce qui est de la transparence,

la responsabilité et l'engagement au dialogue avec la société civile, le G-20 risque fort de sacrifier les modestes avancées réalisées par le G-8 sur ces questions. À court terme, le G-20 doit mettre en place des mesures pour combler ces lacunes. À long terme, l'établissement d'un forum des dirigeants dans le cadre de l'ONU (comme il a été précédemment mentionné) permettra d'assurer la transparence et la responsabilité de ce nouvel organe directeur mondial devant l'ensemble des membres de l'ONU, et d'assurer également la pleine participation des organisations de la société civile au processus.

À la suite de la crise et pendant les prochaines années de relance, il est clair qu'il faut un forum mondial pour guider l'économie mondiale et répondre aux intérêts de la communauté internationale. Il faut qu'un tel forum soit souple et gérable quant au nombre de ses membres, tout en lui permettant d'exercer son leadership politique face aux défis mondiaux. Un groupe représentatif et inclusif de 20 à 30 pays n'est pas une mauvaise idée. Mais pour qu'un tel groupe puisse jouer efficacement son rôle, il doit éviter de devenir un club d'élite dont les membres seraient centrés sur la promotion de leurs propres intérêts, comme c'est d'ailleurs le cas avec la formule actuelle. Si ce groupe doit être responsable de la gestion de l'économie mondiale, il doit être plus inclusif et plus représentatif des besoins, des intérêts et des points de vue de différents pays, et plus responsable devant eux, mais il doit aussi proposer des politiques qui placent les intérêts de la population en général au-dessus de l'obsession du marché. En conséquence, les réformes des structures de la gouvernance mondiale et des institutions financières internationales (IFI – voir ci-dessous) doivent aller de pair avec l'application de politiques qui favorisent un modèle économique plus stable, plus durable et plus équitable. En l'absence de telles modifications, tant du point de vue de la forme que de la fonction, la formule actuelle du G-20 risque fort de perdre sa crédibilité et sa légitimité, au moment même où le besoin de l'existence d'un tel forum international pour guider l'économie mondiale se fait plus pressant.

Recommandations

En 2010, le Canada devrait entreprendre avec d'autres pays un processus visant à transformer la structure actuelle du G-20 en un forum qui pourrait amorcer une nouvelle ère de coopération multilatérale en proposant un modèle d'application des principes démocratiques d'inclusion, de représentation, de transparence et de reddition de comptes, tout en proposant des modalités permettant d'entendre la voix des citoyens.

Comme première étape de mise en place d'un forum plus représentatif et plus inclusif, le Canada devrait proposer que le nombre actuel des membres du G-20 soit augmenté de manière à inclure d'autres membres responsables de représenter des intérêts régionaux, comme l'UE le fait déjà, tels que l'Union africaine.

Au cours des quelques prochaines années, le G-20 devrait s'efforcer de tenir ultérieurement un sommet des dirigeants, semblable aux réunions actuelles du G-20 à l'échelon des chefs d'État, qui s'inscrirait dans le cadre de l'ONU, conformément aux appels de la Commission d'experts de l'ONU sur le système financier et monétaire international en faveur de la création d'un Conseil de coordination économique mondial. Un tel format permettrait de lier par la suite les décisions prises à l'ensemble des membres de l'ONU.

Comme première étape d'amélioration des pratiques du G-20 en matière de responsabilité, de transparence et d'engagement au dialogue avec la société civile, le Canada devrait inciter les membres du G-20 à tirer parti des rapports d'étape du G-20 sur les mesures prises^{xxix} pour adopter et améliorer les mécanismes de reddition dont l'élaboration a été entreprise par le G-8. Le Canada devrait préconiser la publication à l'avance de l'ordre du jour des rencontres du G-20 et des documents de référence sur des sites web publics.

Le Canada devrait préconiser l'adoption d'un mécanisme officiel d'intégration de la société civile au sein du processus du G-20, qui devrait, à tout le moins, reprendre les meilleures pratiques de l'actuel processus du G-8 civil. Un tel mécanisme pourrait inclure la formation de groupes d'experts comprenant une diversité d'intervenants et qui pourraient faire des représentations officielles auprès du G-20.

4) Repenser la gouvernance des institutions financières internationales (IFI)

Depuis quelques années, la Banque mondiale et le FMI se sont préoccupés de la réforme de leur structure de gouvernance. Dans une certaine mesure, cette démarche a été menée à l'interne, comme l'illustrent la stratégie à moyen terme de 2005 du directeur général du FMI et la stratégie à long terme de 2007 de la Banque mondiale.^{xxx} Mais dans une plus large mesure, il s'agit d'une réaction à des changements dynamiques survenus dans l'économie mondiale et d'une série de facteurs externes, dont les suivants : l'importance économique croissante d'un certain nombre de pays à revenu moyen et leur revendication d'un « droit au chapitre » égal au sein de ces institutions; le mécontentement devant la lenteur des réformes des institutions et les politiques austères qu'elles ont continué d'imposer, ce qui a entraîné la création de nouvelles institutions parallèles, telles que la Banque du Sud en Amérique latine et l'Initiative de Chiang Mai en Asie; la disponibilité de nouvelles sources de financement du développement provenant de l'Inde, la Chine et le Brésil, ce qui a fait en sorte de compromettre le quasi-monopole des IFI sur ce marché; et une forte réaction publique mondiale contre le « droit » européen et américain de choisir les dirigeants du FMI et de la Banque mondiale. De toute évidence, ces deux institutions avaient besoin d'évoluer rapidement si elles voulaient conserver leur légitimité, leur crédibilité et leur pertinence. Et la réforme de la gouvernance a été considérée, dans une large mesure, comme la solution.

À ce jour, la Banque mondiale et le FMI ont introduit un certain nombre de changements – bien qu'à un pas de tortue et dans une perspective étroite. Les deux institutions ont introduit des mesures visant à réévaluer le pourcentage de droits de vote alloué à leurs membres, afin que l'influence des pays émergents soit plus conforme à leur poids économique, tout en accordant aussi une légère augmentation de la représentation aux économies en développement et en transition. En septembre 2009, le G-20 a annoncé un échéancier de changements modestes devant

être apportés à la Banque et au FMI et favorisant les pays sous-représentés et protégeant la part des pays les plus pauvres. La Banque a aussi créé un nouveau poste d'administrateur pour l'Afrique en 2008, et elle commence à pencher, en théorie, pour une « répartition équitable des droits de vote » entre les pays développés et en développement.^{xxxv} Les deux institutions ont publié des lignes directrices pour la sélection de leur dirigeant respectif. Les deux institutions ont aussi entrepris, en 2008, la révision de leur politique de transparence respective, ce qui a suscité des commentaires quelque peu favorables envers les changements apportés à la nouvelle politique de la Banque.

Cependant, les propositions du G-20 sont loin d'assurer une représentation adéquate des pays dont les populations sont démesurément touchées par la crise. Les réformes profitent avant tout aux pays à revenu moyen et aux économies de marché émergentes, dont la part des droits de vote augmentera de 5 pour cent au FMI et de 3 pour cent à la Banque mondiale, alors qu'elles ont un effet négligeable sur les droits de vote des pays à faible revenu, notamment les pays d'Afrique subsaharienne.^{xxxii} D'autre part, tandis que les réformes de la Banque avancent lentement vers la notion de répartition équitable des droits de vote, celles du FMI restent engluées dans des formules qui privilégient les mesures traditionnelles du produit intérieur brut par rapport à d'autres formules et rejettent des modèles décisionnels plus progressistes, tels que le vote à la majorité double.^{xxxiii} Ce dernier modèle permettrait d'augmenter sensiblement les droits de vote des économies de marché émergentes et des pays à faible revenu et d'attribuer un plus grand nombre de sièges aux pays en développement au Conseil des gouverneurs et au conseil d'administration des IFI.^{xxxiv} En outre, tandis que l'Afrique aura bientôt trois sièges à la Banque mondiale et un administrateur suppléant additionnel au FMI, l'Europe conserve huit administrateurs. Et pendant ce temps, les États-Unis et l'Europe restent enfermés dans un jeu absurde où ni l'un ni l'autre ne veut être le premier à abandonner sa prérogative de choisir le prochain dirigeant de la Banque mondiale et du FMI. Enfin, même si une amélioration de la transparence

institutionnelle est positive en soi, « la transparence sans l'entière responsabilité est non démocratique et donc vide ».^{xxxv}

Les questions liées à une responsabilisation accrue des institutions financières internationales ont été traitées plus concrètement dans un certain nombre d'évaluations et d'études récentes, produites à l'interne par le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du FMI, et à l'externe par deux commissions mandatées par les IFI, et dans un rapport de consultation de la société civile préparé pour le FMI.^{xxxvi} L'une des commissions mandatées par les IFI, la Commission Zedillo de la Banque mondiale, est toutefois allée plus loin en remettant en question le processus décisionnel « exclusif » de la Banque et le fait que son obligation de rendre compte se limite à une poignée d'actionnaires seulement. Cette Commission recommande la mise en place d'un ensemble détaillé de réformes comprenant, entre autres, la parité du nombre de droits de vote entre pays développés et pays en développement, la fin des nominations au poste de président et la réduction du nombre de directeurs généraux européens au conseil d'administration, qui passerait de huit à quatre. Elle propose également de réduire la majorité nécessaire pour modifier les statuts de la Banque mondiale, ce qui mettrait effectivement fin au veto des États-Unis en matière de changements majeurs à la Banque mondiale. La Commission a aussi réclamé des évaluations de la Banque qui soient plus indépendantes. Par contre, la Commission Manuel du FMI sur la gouvernance de cette institution a laissé de côté les questions de transparence et de responsabilité; elle s'est intéressée essentiellement à la réorganisation de la structure de l'institution et a recommandé la définition d'un rôle plus stratégique pour le conseil actuel et la création d'un Conseil des ministres. Dans son évaluation de la gouvernance du FMI, la société civile a fait écho à bon nombre de notions progressistes proposées par la Commission Zedillo et d'éléments structurels contenus dans le rapport de la Commission Manuel. Mais elle a aussi souligné l'importance du vote à la double majorité et la nécessité de repenser la taille et la composition des groupes de pays actuels et la façon dont leurs membres sont consultés et

dont les positions des groupes de pays sont établies, et la nécessité de promouvoir une pensée plus diversifiée au sein du personnel du FMI. Ce dernier besoin, suggérait-elle, pourrait être comblé par la création d'un conseil consultatif externe d'experts favorisant la contribution systématique de perspectives, d'expériences et d'expertises régionales diverses.

Mais les virages en matière de gouvernance ont leurs limites. Ils ne pourront jamais rétablir l'efficacité, la crédibilité ou la légitimité de la Banque mondiale et du FMI, à moins que ces institutions ne s'assurent que l'opinion de leurs membres dont la voix aura été amplifiée sera effectivement entendue; à moins qu'elles ne soient vraiment tenues elles-mêmes responsables des politiques et des projets ratés; et à moins qu'elles ne répondent de façon significative à la critique interne et externe à l'égard de leurs politiques et de leurs pratiques ratées.

Recommandations

De façon générale, le Canada devrait soutenir activement l'adoption des recommandations sur le FMI présentées par la société civile dans le rapport du « quatrième pilier » (Fourth Pillar) et des recommandations faites par la Commission Zedillo sur la Banque mondiale.

Plus particulièrement, le Canada devrait promouvoir la transformation démocratique des IFI en rééquilibrant les droits de vote aux échelons du Conseil d'administration et du Conseil des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale, en se fondant, dans le premier cas, sur le principe du vote à la majorité double et, dans le deuxième cas, sur le principe de la parité entre pays développés et pays en développement (ou pays prêteurs et pays emprunteurs).

Le Canada devrait promouvoir la réduction et le remaniement de la taille des conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale de manière à ce que les sièges y soient distribués équitablement entre les emprunteurs et les prêteurs. Ces deux conseils devraient tôt ou tard être entièrement composés de représentants élus de regroupements de pays. Les cinq postes actuellement occupés par des représentants nommés devraient être

transformés en postes électifs et un plafond (par exemple, de dix) devrait être fixé quant au nombre de pays par groupe afin d'assurer une distribution relativement uniforme des membres dans les groupes.

Le Canada devrait promouvoir une plus grande obligation de rendre compte, de la part de la Banque mondiale et du FMI, en matière de politiques et de pratiques, grâce à des évaluations plus fréquentes et plus contraignantes des opérations des IFI par les évaluateurs internes de la Banque, informés par un conseil consultatif externe composé d'experts.

Le Canada devrait continuer à collaborer avec d'autres pays aux conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI afin de veiller à ce que les prochains dirigeants de ces institutions soient choisis au mérite, sans égard à la nationalité.

5) Repenser le financement d'urgence

Bien qu'ils aient joué un rôle minime dans l'origine de la crise financière mondiale, les pays en développement ont été durement frappés par elle, ainsi que par la détérioration des conditions du commerce et les décennies de politiques de libéralisation qui ont augmenté la vulnérabilité de leur économie aux chocs exogènes et celle de leur système de protection sociale déjà fragile. Il est évident qu'un financement additionnel d'urgence est nécessaire pour contrer les énormes lacunes des pays en développement en matière de financement. En mars 2009, le FMI estimait qu'au pire, entre 22 et 48 pays auraient besoin de 25 à 138 milliards de dollars US pour couvrir le déficit de leur balance des paiements en 2009.^{xxxvii} La Banque mondiale estime que 59 pays ne réussiront pas à répondre à leurs besoins de financement externe (c'est-à-dire de capitaux privés) en 2009, l'écart étant estimé à 352 milliards de dollars US.^{xxxviii} Parallèlement, la crise économique risque de compromettre les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Par exemple, on s'attend à ce que la baisse de 50 pour cent de la croissance moyenne du PIB dans les pays en développement, par rapport à ce qu'il était avant la crise, entraîne entre 1,4 et 2,8 millions de décès infantiles de plus dans ces

pays entre 2009 et 2015 qu'il n'y en aurait eu autrement.^{xxxix}

Au sommet du G-20 tenu à Londres en avril 2009, les dirigeants mondiaux ont promis un financement d'urgence additionnel de 1,1 billion de dollars US, dont 750 milliards de dollars US qui doivent être acheminés par l'intermédiaire du FMI. Quelque 250 milliards de dollars US ont déjà été émis à tous les pays membres du FMI sous la forme de droits de tirage spéciaux (DTS)^{xl}, l'avoir de réserve du FMI. Pour le reste, les gouvernements des pays industrialisés qui possèdent des réserves importantes prêtent au FMI jusqu'à 500 milliards de dollars à des fins de prêts, aux taux d'intérêt du marché, aux pays dans le besoin. Sur le 1,1 billion de dollars US promis, on prévoit que seulement 240 milliards de dollars US seront attribués aux pays en développement et 50 milliards de dollars aux pays à faible revenu.^{xli} Ces sommes sont dérisoires comparativement à ce que les pays du G-20 ont consacré pour relancer leur propre économie, et grossièrement inadéquates étant donné le sous-financement prévu par le FMI et la Banque mondiale. Manifestement, il est primordial que la communauté internationale continue de mobiliser des ressources additionnelles pour permettre aux pays à la fois de prendre des mesures compensatoires et de donner la priorité à la réalisation des OMD.

Comme il a été précédemment mentionné, l'émission générale de droits de tirage spéciaux à tous les pays a été annoncée à la rencontre du G-20 d'avril 2009. Ces allocations sont calculées selon la quote-part de chaque pays au FMI. Par conséquent, la plus grande part des 250 milliards de dollars émis est allée aux États-Unis (42,6 milliards de dollars), tandis que les pays en développement devraient recevoir environ 90 milliards de dollars. Les pays à faible revenu recevront pour leur part 18 milliards de dollars et l'Afrique sub-saharienne recevra seulement 10 milliards de dollars. Par contre, des allocations de DTS régulières spéciales et ciblées faites aux pays en développement sans égard à leur poids économique mais selon leurs besoins économiques auraient des effets positifs beaucoup plus importants. Les DTS ont aussi l'avantage d'être alloués sans conditions et d'augmenter immédiatement les réserves en devises étrangères des banques centrales en

libérant des dollars, des yens ou des euros qui peuvent être consacrés à des dépenses. Mais tandis que les DTS ne portent pas intérêt s'ils restent dans la réserve du pays détenteur, dès qu'ils sont monnayés, le pays doit emprunter ces devises fortes (qu'il s'agisse du yen, du dollar, de l'euro ou de la livre) aux taux d'intérêt du marché, jusqu'à ce qu'il les reconvertisse en DTS. Actuellement, les taux d'intérêt du marché sont faibles, mais advenant leur augmentation, cette conversion en devises pourrait devenir un fardeau pour certains pays. Par conséquent, l'utilisation des DTS par les pays en développement devrait être subventionnée, de manière à ce que les conversions en devises fortes de ces DTS portent intérêt à zéro plutôt qu'aux taux du marché. Enfin, les pays devraient également disposer du droit souverain de convertir leurs DTS en devises fortes pouvant être utilisées pour financer des projets de développement, et non seulement pour accumuler des réserves de devises fortes.^{xlii}

Deuxièmement, malgré les promesses faites par les donateurs de maintenir les apports d'aide aux pays en développement, la Grèce, l'Italie et l'Irlande, entre autres, ont diminué les budgets d'aide annoncés antérieurement. De plus, depuis que l'aide consentie est liée au revenu national brut dans la plupart des pays donateurs, la diminution des revenus nationaux se traduira par une diminution des budgets d'aide de ces pays, que ces derniers procèdent ou non à des réductions formelles.^{xliii} Cela ne présage rien de bon. Cependant, lors du sommet de Pittsburgh, en septembre 2009, les dirigeants du G-20 ont chargé le FMI d'examiner « la gamme d'options adoptées ou envisagées par les pays pour que le secteur financier contribue de façon juste et substantielle à rembourser les coûts associés aux interventions menées par les gouvernements pour réparer leur système bancaire »^{xliv}. De nombreux pays voient *de facto* dans cette déclaration un soutien à l'établissement d'une taxe sur les opérations financières — une taxe infime de 0,05 pour cent sur toutes les opérations financières (par exemple, les opérations sur les actions, les obligations, les produits dérivés et les devises) qui aurait le double avantage d'aider à enrayer les transactions spéculatives et générer des recettes considérables.

Recommandation

Le Canada devrait préconiser l'allocation régulière, spéciale et ciblée de DTS, alloués selon les besoins, utilisés par les pays pour réaliser leurs propres objectifs de développement et attribués sans conditions. Le Canada devrait soutenir la création d'un fonds destiné à subventionner les paiements d'intérêts pour les pays qui n'ont pas les moyens nécessaires pour utiliser leur allocation spéciale de DTS.

Le Canada devrait soutenir l'imposition d'une taxe mondiale de 0,05 pour cent sur les opérations financières applicable à toutes les transactions effectuées sur les marchés financiers. Cette taxe porterait sur toutes les transactions financières effectuées par l'entremise des marchés boursiers, des marchés à terme ou de tout autre mécanisme établi par les intervenants sur les marchés financiers en vue d'effectuer des transactions financières. Cinquante pour cent des sommes générées devraient être utilisés pour la relance économique tant au Nord qu'au Sud, pour lutter contre le déficit et rembourser la dette publique. Les 50 pour cent restants devraient être utilisés pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, à s'adapter aux effets des changements climatiques et à en réduire les risques.

6) Repenser la « marge de manœuvre » et la conditionnalité

Au-delà de l'identification de nouvelles sources fiables de financement d'urgence, il importe aussi de repenser la façon dont un tel financement est fourni.

En réponse à la crise, le FMI a apporté un certain nombre de changements. Il a éliminé les conditions structurelles^{xlviii} rattachées à de nombreux programmes et il a créé la nouvelle Ligne de crédit modulable (LCM), qui fournit des liquidités dans le but de constituer des réserves en devises sans y attacher « aucune condition ». Il permet également aux pays d'encourir des déficits un peu plus élevés comparativement à ses positions antérieures.

Malgré ces changements, toutefois, les points

de repère structurels, qui ne sont pas juridiquement contraignants mais qui n'en forcent pas moins les pays qui acceptent le financement du FMI à modifier leurs politiques, continueront d'être utilisés, de même que les cibles quantitatives traditionnelles.^{xlviii}

Actuellement, seuls « les pays qui répondent aux critères de qualification pré-établis » de « très solides facteurs économiques fondamentaux, très bonnes politiques et très bons antécédents en matière de mise en œuvre des politiques » sont admissibles à la LCM.^{xlix}

Par conséquent, trois pays seulement, soit le Mexique, la Pologne et la Colombie, en ont bénéficié jusqu'ici. Un tel « assouplissement fiscal » est aussi une mesure temporaire^l, et l'importance accordée à la protection sociale reste étroitement déterminée par un contexte de réduction des budgets gouvernementaux.^{li} Enfin, la recherche sur les conditions qui se rattachent aux nouveaux prêts de crise pour l'Europe de l'Est et de nombreux pays à revenu intermédiaire fait clairement ressortir l'obsession du FMI quant au « resserrement des politiques monétaires et fiscales ». ^{lii} En d'autres mots, les conditions ont peut-être changé, mais elles sont toujours bien vivantes.

La crise a clairement démontré l'existence de deux poids, deux mesures entre les politiques anticycliques (d'expansion) du Nord en réponse à la crise et les politiques procycliques (de contraction) imposées aux gouvernements des pays du Sud et de l'Europe de l'Est. Ces politiques obligent les gouvernements à réduire leurs dépenses dans certains services publics essentiels clés, tels que la santé, l'éducation, le transport en commun, l'eau, les mesures sanitaires et l'accès au carburant et à l'électricité, à privatiser bon nombre de ces services, à réduire les subventions et à instaurer des frais d'utilisation.^{liiii} Des objectifs restrictifs et non nécessaires de réduction de déficit et de réduction de l'inflation empêchent les pays en développement de stimuler la croissance de leur économie en augmentant leurs dépenses publiques. Cette situation a désavantagé d'une manière disproportionnée les groupes démunis et vulnérables des pays en développement et a nui à la capacité des gouvernements de ces pays à respecter leurs propres obligations en matière de droits de la personne.

Les pays en voie de développement ont aussi besoin d'une plus grande marge de manœuvre afin de mettre en place des systèmes fiscaux plus équitables afin d'accroître les revenus du secteur public et ne plus dépendre du financement extérieur. Ils ont aussi besoin de la marge de manœuvre nécessaire pour prendre des décisions en matière de politique budgétaire, ainsi que de l'assistance de la société civile tant en matière d'administration fiscale que de surveillance de la politique fiscale, ce qui leur permettrait de mobiliser efficacement leur revenu intérieur, notamment par l'impôt direct.

Recommandations

Le Canada devrait se servir de son influence à la direction des IFI et dans le cadre des programmes de financement pour protester fermement contre les conditions attachées aux politiques des IFI qui limitent la possibilité pour les gouvernements nationaux de financer des programmes sociaux répondant aux droits de la population, ou qui restreignent la capacité des pays d'opter pour des politiques fiscales et financières différentes, plus expansionnistes mais réalisables. Il devrait plutôt favoriser une relation emprunteur-prêteur fondée sur des dispositions consensuelles susceptibles de garantir le respect des obligations communes en vertu des lois internationales relatives aux droits de la personne ainsi que la probité dans la gestion des finances publiques.

Pour diminuer la dépendance à des sources externes de financement, le Canada devrait préconiser, comme objectif de développement, le renforcement des autorités fiscales dans les pays en développement.

7) Repenser les prochaines étapes concernant la dette - Maintenant et pour l'avenir

Malgré les importants progrès accomplis en matière d'annulation de dette depuis la création de l'Initiative d'aide aux pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) en 1999 et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) en 2005, il existe un danger que le consentement de nouveaux prêts aux pays en développement, particulièrement à

des taux commerciaux, ne conduise à une nouvelle crise de l'endettement dans les pays du Sud. La Banque mondiale a déjà augmenté ses activités de crédit de 54 pour cent au cours de l'année dernière, atteignant un total sans précédent de 58 milliards de dollars US au cours de l'exercice financier 2009, tandis que le FMI a engagé un montant additionnel de 170 milliards de dollars depuis l'éclatement de la crise.^{liv} Cette expansion des prêts a le potentiel de créer des problèmes d'endettement considérables dans un avenir rapproché, comme le démontre le fait que le ratio de la dette au PIB de 28 pays dépasse déjà, à plus de 60 pour cent, le seuil jugé viable par le FMI.^{lv} De même, dans son rapport de 2009 sur les pays les moins développés (PMD), la CNUCED exprime de profondes inquiétudes à l'égard du fardeau de la dette de 49 PMD qu'elle juge non viable.^{lvi} En conséquence, il importe que l'on prenne les mesures nécessaires pour atténuer les effets négatifs de la crise sur l'endettement des pays en développement et pour faire en sorte que l'octroi de prêts à des États souverains suive des pratiques responsables et viables telles que celles qui font actuellement l'objet de discussions à la CNUCED.^{lvii}

Étant donné son rôle central dans les initiatives antérieures d'allègement de dette, notamment par son soutien financier substantiel au fonds fiduciaire des PPTE (247 millions de dollars CAN depuis 1998) et le rôle de chef de file mondial qu'il a assumé dans la promotion de l'Initiative des PPTE,^{lviii} le Canada est en bonne position pour assumer à nouveau le rôle de leader en vue de régler le problème de l'augmentation rapide de l'endettement. Un certain nombre d'idées qui sont actuellement en discussion à l'échelle internationale pourraient être utiles pour éviter une nouvelle crise de la dette. Un moratoire de deux ans sur tous les paiements du service de la dette extérieure des pays en développement libérerait des ressources additionnelles d'un montant de 30,5 milliards de dollars US par année pour 64 pays parmi les plus endettés du monde et constituerait un moyen efficace pour débloquer de nouveaux fonds au bénéfice d'investissements sociaux essentiels, tout en s'assurant qu'aucune dette additionnelle ne serait contractée pendant ce temps.^{lix} Simultanément, on reconnaît de plus en plus à l'échelle internationale que toutes les

dettes consenties sciemment dans le but de corrompre des gouvernements pour des motifs politiques devraient être annulées immédiatement. Une grande partie du fardeau de la dette des pays en développement s'est accrue en raison de pratiques de crédit irresponsables, et il est urgent d'évaluer et d'annuler ces dettes odieuses.

Le renouvellement d'une initiative d'annulation de la dette devrait aussi comprendre l'établissement d'un mécanisme équitable et transparent d'arbitrage de la dette souveraine. Le système international dispose actuellement de deux mécanismes pour faire face au problème de la dette des pays en développement : le Club de Paris pour ce qui est de la dette officielle créée dans les années 1950, et le Club de Londres en ce qui concerne la dette bancaire issue des années 1970. Cependant, ces deux groupes favorisent les intérêts des pays créanciers, rendant ainsi le système à la fois inéquitable et inefficace. Ce qu'il faut maintenant, c'est un conseil d'arbitrage international plus neutre susceptible de faciliter le refinancement méthodique, prévisible et rapide des dettes souveraines non viables, en équilibrant bien les intérêts des pays créanciers et débiteurs. La nécessité d'un tel mécanisme d'arbitrage a été reconnue à la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement tenue à Monterrey en 2002, ainsi qu'à la conférence de suivi tenue à Doha en 2008. Un processus de refinancement équitable devrait aussi faire en sorte que les conditions de remboursement tiennent compte des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que des conditions environnementales. Une telle cour d'arbitrage doit aussi avoir le pouvoir de mettre en œuvre les accords intervenus entre les créanciers majoritaires et le débiteur de toute dette. Cette réforme éliminera le problème croissant des fonds à vau-tour qui rachètent les obligations d'un pays au titre de sa dette extérieure. Il existe un certain nombre de modèles ayant fait l'objet de discussions récentes qui pourraient remplir cet objectif.

Recommandations

À court terme, le Canada devrait promouvoir l'adoption d'un moratoire sur le paiement du service de la dette extérieure des pays en développement, d'une durée d'au moins deux ans ou jusqu'à ce que ces pays aient réussi à redresser leur économie.

Le Canada devrait soutenir la création d'un processus global de vérification des prêts internationaux en vue de reconnaître et d'annuler immédiatement toutes les dettes illégitimes et odieuses des pays en développement. Ce processus devra être établi et exécuté par un organisme des Nations Unies.

À moyen terme, il devrait promouvoir l'annulation de toute dette extérieure contractée par les pays fortement endettés, en tenant compte de l'effet dévastateur de la triple crise financière, alimentaire et climatique qui sévit actuellement.

Le Canada devrait aussi faire en sorte que le nouveau financement soit distribué de manière responsable et transparente afin de soutenir le développement.

À long terme, le Canada devrait préconiser l'établissement d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine dans le cadre du système des Nations Unies.

8) Repenser le commerce

Les répercussions de la crise financière mondiale n'ont pas été ressenties uniquement dans le secteur financier, mais elles ont également provoqué une forte chute des échanges commerciaux associée à une baisse soudaine de la demande de biens importés par les pays industrialisés, notamment les États-Unis. On estime que le commerce mondial a enregistré une baisse de l'ordre de 10 pour cent en 2009^{lx}. Seulement au cours de cette même année, on estime que les exportations de l'Afrique ont diminué de 250 milliards de dollars US.^{lxi} La diminution du commerce a creusé des trous énormes dans les comptes courants des pays africains, parmi lesquels certains enregistrent des déficits record. Les pertes de revenu fiscal lié au commerce diminuent également la capacité des pays en développement de combler les insuffisances de

leur financement. La crise s'est aussi traduite par des pertes d'emploi dans les secteurs de l'exportation dans la plupart des pays en développement. En République démocratique du Congo, par exemple, 300 000 emplois dans le secteur des mines ont été perdus depuis le début de la crise, tandis que la Zambie a perdu 50 000 emplois dans le district de Copperbelt.^{lxii} D'autres pays importateurs de produits alimentaires ont connu de graves pénuries au moment où les prix des denrées ont monté en flèche et où les pays exportateurs de produits alimentaires ont appliqué des restrictions pour protéger leurs approvisionnements domestiques. La crise a clairement fait ressortir les dangers d'une trop grande dépendance aux marchés et au commerce extérieurs, jointe à une trop faible préoccupation à l'égard de la production et de la consommation intérieures.

Ce scénario donne à penser qu'il faut examiner les politiques actuellement préconisées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), lesquelles enferment les pays de façon plutôt rigoureuse dans des stratégies de développement ouvertes et orientées vers l'extérieur, limitant leur marge de manœuvre pour répondre adéquatement à la crise actuelle. Par exemple, le cadre stratégique pour la libéralisation des marchés financiers qui est prévu au protocole sur les services financiers annexé à l'Accord général sur le commerce des services (GATS) de l'OMC est de nature à restreindre la possibilité pour les gouvernements de modifier leur propre structure réglementaire de manière à favoriser la stabilité financière et la croissance économique. D'autres dispositions des règlements commerciaux actuels présentent des problèmes, dont la propriété intellectuelle et les droits en matière d'investissement, qui restreignent la capacité des pays en développement de concevoir des régimes de réglementation appropriés. Par exemple, ces mesures limitent la capacité des pays en développement d'orienter les investissements intérieurs (vers des technologies plus écologiques et des modèles de production plus viables) ou de protéger les « industries naissantes » locales jusqu'à ce qu'elles deviennent concurrentielles sur le plan international. De plus, ce genre d'accords signifie que les pays en développement ne peuvent pas profiter actuellement de nombreuses politiques utilisées depuis les 100

dernières années par les pays industrialisés dans leur propre processus de développement.^{lxiii}

De nombreux pays en développement ont aussi conclu des accords de libre-échange (ALE) bilatéraux et des traités bilatéraux d'investissement (TBI). Ces traités bilatéraux forment autour du monde un réseau inextricable de préférences commerciales qui nuit aux approches multilatérales. Les traités bilatéraux ont également tendance à être les traités les plus asymétriques, car le pays le plus puissant (souvent le pays du Nord) est en mesure d'arracher des gains importants à la plus faible des parties à la négociation (souvent le pays du Sud). Dans ce contexte, les mesures commerciales contenues dans les traités bilatéraux vont souvent plus loin que ce qui est requis par l'OMC et limitent d'autant plus la capacité des pays en développement à régir leurs institutions financières, gérer les mouvements de capitaux ou se protéger contre les effets de la crise financière.

Pour sa part, le Canada s'est fait l'ardent promoteur de ces accords de libre-échange. Ainsi, il a signé récemment un certain nombre d'ententes, notamment avec la Colombie, la Jordanie et le Pérou, et il est actuellement en négociation d'ALE avec l'Ukraine, la Corée du Sud, Singapour, le Panama, la République dominicaine et le Groupe des quatre de l'Amérique centrale (C-4).^{lxiv}

Il y a également un danger que la crise actuelle mène au protectionnisme commercial contre les pays en développement. Il est préoccupant de constater que, bien que les dirigeants des pays du G-20 aient promis, en novembre 2008, de ne pas adopter de politiques protectionnistes, en mars 2009, presque tous avaient mis en place des mesures protectionnistes, dont la plus notoire est sans doute la clause « Buy America » de la loi sur le plan de relance des États-Unis. Le protectionnisme appliqué au moyen de subventions et de garanties est particulièrement dérangeant, puisque les pays en développement ne peuvent pas accorder les mêmes subventions ni les mêmes garanties que les pays développés.

Cette discussion souligne également l'importance de mener à bien le Cycle de Doha pour le développement, si on veut

s'assurer que les traités commerciaux internationaux témoigneront davantage des besoins et des intérêts des pays en développement. Les négociations de Doha actuelles sont trop étroitement axées sur l'« accès aux marchés », conformément à une approche de « taille unique » qui ne reconnaît pas les circonstances économiques différentes des pays en développement. En fait, selon des études sérieuses, il est peu probable que la conclusion du cycle fasse une grande différence pour les pays à faible revenu et tout particulièrement pour les pays les moins développés.^{lxv} Ce qu'il faut, c'est donc un renouvellement de l'engagement de tous les pays à l'égard de l'esprit original du Cycle de Doha, qui était de réaliser un véritable « cycle de développement ».

Recommandations

Le Canada devrait se garder d'adopter des mesures protectionnistes unilatérales qui nuisent aux perspectives de relance dans les pays en développement.

Le Canada devrait cesser de chercher à conclure des accords bilatéraux en matière de commerce et d'investissement avec les pays en développement.

Le Canada devrait s'engager à promouvoir une nouvelle entente commerciale multilatérale qui donne la priorité au développement et accorde aux pays en développement une marge de manœuvre accrue leur permettant de protéger les emplois, promouvoir les industries nationales et investir dans une technologie verte. Cette entente devrait inclure les outils nécessaires pour soutenir les industries naissantes et les petits agriculteurs dans les pays en développement, permettre la fourniture locale des services et assurer l'élimination rapide des subventions agricoles préjudiciables.

Conclusion

Comme on pouvait s'y attendre, ceux qui sont les plus vulnérables mais les moins responsables de la crise sont ceux qui ont été les plus durement touchés par celle-ci. Mais il n'existe malheureusement pas de solution simple. On a plutôt besoin que soient apportés des changements continus et profonds pouvant assurer non seulement une relance rapide et globale pour tous, sensible aux besoins des peuples les plus vulnérables de la planète, mais pouvant aussi introduire des mesures de protection effectives contre la répétition d'une telle crise et assurer pour l'avenir et pour tous une économie plus vigoureuse, plus inclusive, plus équitable et plus viable. Le temps n'est plus à la complaisance.

Lorsque les dirigeants du monde se réuniront pour le sommet du G-20 à Toronto, en juin 2010, les Canadiens auront une occasion sans précédent de retrouver et de réaffirmer le rôle historique du Canada comme bâtisseur de ponts – dans ce cas-ci entre les pays industrialisés, émergents et à faible revenu – et leader mondial. Nous demandons instamment au gouvernement canadien de dépasser les premières mesures essentielles qu'il a adoptées pour contrer les effets immédiats de la crise et de rechercher des changements plus profonds qui amèneront une restructuration fondamentale de l'économie mondiale, de sa gouvernance et de ses institutions. Il importe que ces décisions soient prises dans le cadre d'un forum garantissant la représentation d'une grande diversité de voix et d'opinions politiques.

Notes

ⁱ Le présent document de politique se fonde sur les documents et les exposés présentés à la conférence intitulée *Que manque-t-il dans la réponse à la crise financière mondiale?* Toutes les présentations sont disponibles en balado sur le site web de l'Initiative d'Halifax à <http://www.halifaxinitiative.org>.

Il a été rédigé par Fraser Reilly-King, de la Coalition de l'Initiative d'Halifax, et Arne Ruckert, de l'École d'études politiques, Université d'Ottawa, avec la participation de Bill Morton, de l'Institut Nord-Sud, et de Susan Spronk, de l'École de développement international et mondialisation, Université d'Ottawa. Les auteurs remercient Roy Culpeper, de l'Institut Nord-Sud, Gordon Betcherman, de l'École de développement international et mondialisation, Université d'Ottawa, John Dillon, de KAIROS-Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice, et Gauri Sreenivasan, du Conseil canadien pour la coopération internationale, pour leurs opinions et leurs commentaires éclairés.

ⁱⁱ Il est intéressant de noter que la période allant de la fin des années 1940 au début des années 1970 a été une période particulièrement calme, contrastant en cela avec les 50 années qui l'ont précédée ou les 30 années qui l'ont suivie. Reinhart et Rogoff attribuent cette situation à la croissance mondiale fulgurante, la répression des marchés financiers intérieurs, le recours appuyé aux mécanismes de contrôle des capitaux et l'existence du système des taux de change fixes de Bretton Woods. Voir Reinhart et Rogoff, « Banking Crises: an Equal Opportunity Menace », p. 7-8, American Economic Association, décembre 2008. En ligne (en anglais) : http://www.aeaweb.org/annual_mtg_papers/2009/retrieve.php?pdfid=245

ⁱⁱⁱ Triffin proposait plutôt de baser le système sur un véritable actif de réserve international détenu par le FMI - les droits de tirage spéciaux (DTS)- et non sur le dollar ni sur aucune autre monnaie de réserve ou monnaie nationale unique. Cité dans « Why should we have listened better to Robert Triffin? », discours prononcé par Jan Joost Teunissen au colloque sur « La crise économique et financière de 2008-2009 » tenu à Louvain-la-Neuve les 7 et 8 mai 2009. En ligne : http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/gehec/documents/web_Why_should_we_have_listened_better_to_Robert_Triffin.pdf

^{iv} Communiqué du G-20, « Global plan for recovery and reform: the Communiqué from the London Summit », 2 avril 2009. En ligne (en anglais) : <http://www.londonsummit.gov.uk/en/summit-aims/summit-communicue/>

^v Voir Initiative d'Halifax, « Issue Brief: The Chiang Mai Initiative - One step closer to an Asian Monetary Fund? - April 2009 ». En ligne (en anglais) : <http://halifaxinitiative.org/content/issue-brief-chiang-mai-initiative>

^{vi} Le lauréat du prix Nobel Joseph Stiglitz a démontré de façon frappante qu'il y a eu d'innombrables crises financières depuis la déréglementation financière du début des années 1980, surtout dans les pays en voie de développement, et que cette déréglementation a rendu le système financier beaucoup plus instable et déséquilibré. Voir Stiglitz, J.E. (2002), « Capital Market Liberalization, Economic Growth, and Instability », *World Development*, vol. 28, n° 6 (juin 2000), p. 1075-1086.

^{vii} L'économiste et intellectuel Robert Triffin a prévu, dès 1985 (et avant), qu'un non-système reposant sur une monnaie de réserve unique, le dollar américain, aurait trois conséquences négatives : produire des « tendances inflationnistes menant à la constitution de réserves mondiales [massives] », créer des déséquilibres mondiaux faisant des « pays les plus pauvres et les moins capitalisés du Tiers Monde les principaux prêteurs de réserves, et des pays industriels les plus riches et les plus capitalisés les principaux emprunteurs de réserves du système », et enfin, rendre les économies du monde plus sujettes aux crises. Cité dans « Why should we have listened better to Robert Triffin? », discours prononcé par Jan Joost Teunissen au colloque sur « La crise économique et financière de 2008-2009 » tenu à Louvain-la-Neuve les 7 et 8 mai 2009. En ligne : http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/gehec/documents/web_Why_should_we_have_listened_better_to_Robert_Triffin.pdf

^{viii} Le rapport de la Commission d'experts de l'ONU sur la réforme du système monétaire et financier international note que le système actuel comporte aussi des coûts pour les États-Unis et soutient qu'il y aurait aussi des avantages pour les États-Unis dans un nouveau système mondial de réserves, advenant qu'ils l'acceptent : « Les États-Unis encourent également des coûts associés à leur rôle de fournisseur de réserves mondiales. La demande de réserves mondiales a entraîné une augmentation des déficits de comptes courants aux États-Unis, ce qui a eu des effets négatifs sur la demande intérieure américaine; quand des dollars sont retenus pour répondre à des demandes accrues de liquidités dans les pays excédentaires, ils ne peuvent pas produire d'ajustement compensatoire dans la demande extérieure. De plus, la nécessité de corriger périodiquement ces déficits exige des politiques monétaires ou fiscales réductionnistes qui ont des effets intérieurs négatifs sur l'économie américaine. [...] Le maintien de l'autonomie envers la politique américaine, tel qu'il le faudrait pour répondre à la crise actuelle, serait l'avantage essentiel pour les États-Unis de passer à un système de réserve mondial, au-delà des retombées positives d'un système économique et financier mondial plus stable. » Para. 22-23, page 95. En ligne (en anglais) : <http://www.un.org/ga/president/63/PDFs/reportofexperts.pdf>

^{ix} Voir Jomo K. Sundaram, « Impacts of the Crisis and Expanding the Agenda for Change ». En ligne (en anglais) : <http://www.halifaxinitiative.org/content/whats-missing-global-financial-crisis-presentations-and-speeches>.

^x McKinsey Global Institute, « Global Capital Markets: Entering A new Era », septembre 2009. En ligne (en anglais) : http://www.mckinsey.com/mgi/reports/pdfs/gcm_sixth_annual_report/gcm_sixth_annual_report_full_report.pdf.

^{xi} CIA, *The World Factbook*. En ligne : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/xx.html>.

^{xii} Voir Robert H. Wade, « Is Globalization Reducing Poverty and Inequality? », *World Development*, vol. 32, n° 4, p. 567-89; et Robert H. Wade, « The Rising Inequality of World Income Distribution », *Finance and Development*, vol. 38, n° 4. Même le FMI admet cela. Dans un chapitre du rapport semi-annuel du FMI, *World Economic Outlook*, 2007, on reconnaît que, bien que la mondialisation (libéralisation du commerce et augmentation du ratio des exportations au PIB) ait augmenté la richesse totale, l'ouverture accrue à l'investissement a creusé l'écart entre les riches et les pauvres. En ligne (en anglais) : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2007/02/pdf/c4.pdf>.

^{xiii} South Centre, « Capital Flows from South to North: A New Dynamic in Global Economic Relations », p. 3. En ligne (en anglais) : http://www.southcentre.org/index.php?option=com_content&task=view&id=831. Voir aussi

UNCTAD, *Trade and Development Report 2008*. En ligne (en anglais) : http://www.unctad.org/en/docs/trd2008_en.pdf.

^{xiv} Dans un rapport d'évaluation approfondie des progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en date de 2008, on notait que « dans toutes les régions du monde, la plupart des pays accusent un retard face à la plupart des OMD (ou bien on ne dispose pas des données nécessaires pour évaluer les progrès accomplis) », et que l'important ralentissement économique dans la période post-crise financière rend très improbable la réalisation des OMD, à moins que des mesures additionnelles ne soient adoptées. Voir le rapport « Millennium Development Goals at Midpoint: Where do We Stand? ». En ligne (en anglais) : http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/2008%2008%2019%20MDG_Where%20do%20we%20stand_first_draft.pdf.

^{xv} L. Ndikumana et J.K. Boyce, « New estimates of capital flight from Sub Saharan African countries: Linkages with External Borrowing and Policy Options », Working Paper Series, N° 166, Political Economy Research Institute, University of Massachusetts.

^{xvi} Voir R.W. Baker, *Capitalism's Achilles' Heel: Dirty Money and How to Renew the Free-Market System*, New Jersey: Wiley, 2005.

^{xvii} Tax Justice Network, *Tax us if you can*, 2005.

^{xviii} A. Hogg et al, *Death and Taxes: the true toll of tax dodging*, Christian Aid. 2008.

^{xix} Nations Unies, Rapport de la Commission d'experts de l'ONU sur la réforme du système monétaire et financier international, chapitre 3, para. 110, 112 et 115. Pages 64-65.

^{xx} En l'absence d'un véritable système mondial, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a identifié deux approches adoptées selon les pays dans ce contexte de « non-système » : un système « anglo-saxon » fondé sur « les mouvements de capitaux sans restriction et la liberté illimitée d'exploiter toutes les occasions possibles de réaliser des profits à court terme », ce qui a mené à trente ans de politique de « croissance » à court terme (axée sur la consommation) mais aussi à l'actuelle crise économique et financière mondiale, et un système « euro-japonais », soucieux de resserrer les dépenses, d'accroître les exportations et d'accumuler les excédents au compte courant. Ces deux systèmes ont fini par utiliser « les dépréciations temporaires de taux de change dus aux mouvements de capitaux spéculatifs déclenchés par les écarts de taux d'intérêts » afin de maintenir la compétitivité entre eux. Voir Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « The Global Economic Crisis: Systemic Failures and Multilateral Remedies », rapport du groupe de travail de la CNUCED sur les problèmes systémiques et la coopération économique, 2009, p. 4-5. En ligne (en anglais) : http://www.unctad.org/en/docs/gds20091_en.pdf

^{xxi} Aujourd'hui, les marchés financiers internationaux ressemblent à un casino mondial où les spéculateurs parient sur de très petites fluctuations du marché qui n'ont pas de fondement dans les activités économiques réelles. L'introduction de systèmes de changes flottants (et l'effondrement du système de taux de change fixe sous le régime de Bretton Woods) a donné naissance à un jeu de pure spéculation sur la conversion de devises étrangères. Ainsi, en 1980, la valeur moyenne quotidienne des opérations de change était de 80 milliards \$. En 2007, selon la Banque des règlements internationaux, le volume quotidien moyen des opérations sur les marchés de change mondiaux était estimé à 3,98 billions \$. L'activité sur les principaux marchés financiers du monde représentait 3,21 billions \$ de cette somme. Ce qui signifie que les 4/5 des opérations de change sont purement spéculatifs. [Voir Banque des règlements internationaux, *Triennial Central Bank Survey*, décembre 2007. En ligne (en anglais) : <http://www.bis.org/publ/rpxf07t.pdf>. Aujourd'hui, neuf dixièmes des mouvements de capitaux sont de nature spéculative plutôt que productive.

^{xxii} Pour de plus amples informations sur l'ensemble des recommandations, voir New Economics Foundation, « A Green New Deal - Joined-up policies to solve the triple crunch of the credit crisis, climate change and high oil prices », le premier rapport du Green New Deal Group, juillet 2008. En ligne (en anglais) : http://www.neweconomics.org/sites/neweconomics.org/files/A_Green_New_Deal_1.pdf

^{xxiii} Ces dernières recommandations proviennent en partie de Put People First Coalition, « Put People First - Ensuring a response to the economic crisis that delivers democratic governance of the economy for: Jobs: decent jobs and public services for all; Justice: End global poverty and inequality; Climate: Build a green economy », avril 2009. En ligne (en anglais) : <http://www.putpeoplefirst.org.uk/about-us/policy-platform/>

^{xxiv} La Directive fiscale de l'Union européenne sur l'épargne, actuellement en vigueur, contient des dispositions à l'égard de l'échange d'information automatique sur les revenus d'intérêts de l'épargne personnelle. Elle est censée être révisée et pourrait autoriser l'échange d'information sur les fiducies et d'autres véhicules financiers.

^{xxv} Voir, par exemple, Eurodad, « From London to Pittsburgh: Assessing the G-20's Development Pledges », 16 septembre 2009. en ligne (en anglais) : http://www.eurodad.org/uploadedFiles/Whats_New/News/Assessing_G20_Development_Pledges_Eurodad_Sept09.pdf

^{xxvi} Les éléments de cette proposition sont tirés d'un article publié en 2004 par le Conseil canadien pour la coopération internationale, intitulé « Jumpstarting Multilateralism: Ensuring a Leaders G-20 promotes Global Equity and Democratic Global Governance ».

^{xxvii} Le rapport de la Commission Stiglitz est en ligne à www.un.org/ga/president/63/commission/financial_commission.shtml.

^{xxviii} À L'Aquila, en Italie, en juillet 2009, le G-8 émettait un « Rapport de reddition de comptes préliminaire » décrivant brièvement les engagements financiers et les sommes versées par les différents pays à l'égard de la sécurité alimentaire, l'eau, la santé et l'éducation. Le G-8 créait également un « groupe d'experts de haut niveau sur la reddition de comptes pour permettre à ses membres d'échanger leurs pratiques exemplaires en matière de reddition de compte et développer, en coopération avec les organismes internationaux pertinents, une approche méthodologique cohérente et globale en vue d'établir un Cadre de responsabilité du G-8, en tenant compte des résultats escomptés ». Ce rapport sera déposé au Sommet du G-8 qui se tiendra à Huntsville, au Canada, en juin 2010. En ligne (en anglais) : http://www.g8italia2009.it/static/G8_Allegato/G8_Preliminary_Accountability_Report_8.7.09,0.pdf

-
- ^{xxix} Pour plus de détails, voir les rapports d'étape sur diverses mesures prises. En ligne (en anglais) : http://www.g20.org/pub_communiquees.aspx
- ^{xxx} FMI, « The Managing Director's Report on the Fund's Medium-Term Strategy », 15 septembre 2005. En ligne (en anglais) : <http://www.imf.org/external/np/omd/2005/eng/091505.pdf>; Banque mondiale, « Façonner l'avenir pour une mondialisation solidaire et viable », réunions annuelles 2007. En ligne : <http://go.worldbank.org/P12MJBRF40>
- ^{xxxi} G-20, « Leaders' Statement - The Pittsburgh Summit », 24-25 septembre 2009. En ligne (en anglais) : http://www.g20.org/Documents/pittsburgh_summit_leaders_statement_250909.pdf
- ^{xxxii} Groupe de travail du G-20 sur la réforme du FMI, « Final Report », 4 mars 2009. En ligne (en anglais) : http://www.g20.org/Documents/g20_wg3_010409.pdf.
- ^{xxxiii} Le vote à la majorité double nécessiterait la tenue de deux votes sur les décisions clés : un premier vote à la majorité simple (ou à la majorité qualifiée) des membres et un second vote à la majorité simple (ou à la majorité qualifiée) du vote pondéré. Voir Peter Chowla, Jeffrey Oatham et Claire Wren, « Bridging the democratic deficit Double majority decision making and the IMF », Bretton Woods Project, 2 février 2007. En ligne (en anglais) : <http://www.brettonwoodsproject.org/art-549743>
- ^{xxxiv} Pour une description détaillée de cette idée, voir le rapport du Brookings Institute « IMF Governance Reform and Civil Society ». En ligne (en anglais) : http://www.brookings.edu/speeches/2009/0908_imf_governance_lombardi.aspx?e=1
- ^{xxxv} Christopher Rude et Sara Burke, « Towards a Socially Responsible and Democratic Global Economic System: Transparency, Accountability and Governance », Friederich Ebert Stiftung, Briefing Paper 15, novembre 2009, p. 2. En ligne (en anglais) : <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/usa/06778-20091105.pdf>
- ^{xxxvi} Voir Bureau indépendant d'évaluation, « La gouvernance du FMI: Évaluation », mai 2008. En ligne : http://www.ieo-imf.org/eval/complete/pdf/05212008/CG_FRE.pdf; Moser Working Group, « Report of the Executive Board Working Group on IMF Corporate Governance », Executive Directors' Working Group, septembre 2008. En ligne (en anglais) : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/073108.pdf>; Comité Manuel, « Report of the Committee on IMF Governance Reform », 24 mars 2009. En ligne (en anglais) : <http://www.imf.org/external/np/omd/2009/govref/032409.pdf>; New Rules for Global Finance Coalition, « The Fourth Pillar: IMF Consultation with Civil Society Organizations on Governance Reform », compilé et résumé par Domenico Lombardi, 1^{er} septembre 2009. En ligne (en anglais) : <http://www.new-rules.org/docs/4thpillar/finalcsopaperinenglish.pdf>; et Commission Zedillo, « Repowering the World Bank for the 21st Century », rapport de la Commission de haut niveau sur la modernisation de la gouvernance du Groupe de la Banque mondiale, octobre 2009, p. ix. En ligne (en anglais) : <http://www.ycsg.yale.edu/center/forms/WorldBank.pdf>.
- ^{xxxvii} FMI, « The Implications of the Global Financial Crisis for Low-Income Countries », mars 2009, p. 35. En ligne (en anglais) : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/books/2009/globalfin/globalfin.pdf>.
- ^{xxxviii} Banque mondiale, « Global Development Finance: Charting a Global Recovery - Review, Analysis, and Outlook », 2009, p. 82. En ligne (en anglais) : http://siteresources.worldbank.org/INTGDF2009/Resources/gdf_combined_web.pdf
- ^{xxxix} Banque mondiale, « The Impact of the Finance Crisis on Progress Towards the Millennium Development Goals in Human Development », Vice-présidence à l'économie du développement et Réseau du développement humain, février 2009, p. 2. En ligne (en anglais) : http://siteresources.worldbank.org/INTPOVERTY/Resources/335642-1251230679308/Crisis_and_MDGs.pdf
- ^{xl} Les droits de tirage spéciaux (DTS), qui sont un avoir de réserve internationale et la « monnaie » du FMI, augmentent automatiquement les réserves en devises étrangères des banques centrales, mais ils ont aussi la particularité de ne pas être liés à aux conditions habituellement associées au FMI. Attribués proportionnellement à la quote-part d'un pays au FMI, la plus grande part de ces 250 milliards \$US ira aux États-Unis (42,6 milliards \$US), alors que les pays en développement devraient recevoir environ 90 milliards \$US. Les pays à faible revenu recevront 18 milliards \$US et l'Afrique sub-saharienne recevra 10 milliards \$US.
- ^{xli} Eurodad, « From London to Pittsburgh: Assessing the G-20's Development Pledges », 16 septembre 2009. En ligne (en anglais) : http://www.eurodad.org/uploadedFiles/Whats_New/News/Assessing_G20_Development_Pledges_Eurodad_Sept09.pdf
- ^{xlii} Pour plus de détails sur ces propositions, voir Action Aid International, « Special Drawing Rights and the Global Reserve System », Factsheet, 2009. En ligne (en anglais) : <http://www.actionaid.org/assets/pdf%5CActionAid%20Factsheet-%20Special%20Drawing%20Rights%20the%20Global%20Reserve%20System.pdf>
- ^{xliiii} L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indique que « en raison de la crise, la chute du RNB et les prévisions de croissance réduite affecteront négativement la valeur réelle des engagements ciblés ». OCDE, « 2009 DAC Report on Aid Predictability: Survey on Donors' Forward Spending Plans 2009-2011 », 2009. En ligne (en anglais) : <http://www.oecd.org/dataoecd/46/19/43161677.pdf>
- ^{xliiv} G-20, « Leaders' Statement - The Pittsburgh Summit », 24-25 septembre 2009. En ligne (en anglais) : http://www.g20.org/Documents/pittsburgh_summit_leaders_statement_250909.pdf
- ^{xliv} Stephan Schulmeister, « A General Financial Transaction Tax: A Short Cut of the Pros, the Cons and a Proposal », WIFO Working Papers No. 344, octobre 2009. En ligne (en anglais) : [http://www.wifo.ac.at/www/servlet/www.upload.DownloadServlet/bdoc/WP_2009_344\\$.pdf](http://www.wifo.ac.at/www/servlet/www.upload.DownloadServlet/bdoc/WP_2009_344$.pdf).
- ^{xlvi} Stephan Schulmeister, op. cit.
- ^{xlvii} Les conditions structurelles, qui doivent être mises en œuvre dans le cadre d'un prêt, ont pour objectif de changer les structures des institutions et les facteurs incitatifs dans les pays débiteurs. Elles comprennent la libéralisation commerciale et financière, des réformes fiscales, des remaniements du secteur bancaire et la privatisation d'entreprises d'État.

^{xlviii} Le FMI joint à ses prêts aux pays défavorisés deux types de conditions stratégiques distincts : des conditions quantitatives et des conditions structurelles. Les conditions quantitatives imposent aux gouvernements des pays défavorisés un ensemble d'objectifs macroéconomiques qui déterminent, par exemple, le niveau de déficit fiscal dans lequel un gouvernement peut s'engager ou le niveau de crédit intérieur permis. Les conditions structurelles, par ailleurs, exigent de ces pays des réformes institutionnelles et législatives telles que la réforme du commerce, la libéralisation des prix et la privatisation. Le présent rapport est axé exclusivement sur les conditions structurelles.

^{xlix} FMI, « IMF Overhauls Lending Framework », Press Release No. 09/85, mars 24, 2009. En ligne (en anglais) : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr0985.htm>.

^l Eurodad, « Bail out or blow out: IMF policy advice and conditions for low-income countries at a time of crisis », juin 2009. En ligne (en anglais) : http://www.eurodad.org/uploadedFiles/Whats_New/Reports/Bail-out%20or%20blow-out.pdf.

^{li} Eurodad, The Global Network et SOLIDAR, « Doing a decent job? IMF policies and decent work in times of crisis », octobre 2009. En ligne (en anglais) : http://www.eurodad.org/uploadedFiles/Whats_New/Reports/Doing%20a%20decent%20job.pdf

^{lii} Eurodad, « IMF Emergency Loans: Greater flexibility to overcome the crisis », 21 avril 2009. En ligne (en anglais) : <http://www.eurodad.org/aid/article.aspx?id=124&item=3600>; Third World Network, « The IMF: Resurgent but unchanged », mars 2009. En ligne (en anglais) :

<http://www.twinside.org.sg/title2/resurgence/2009/225/cover1.doc>; Third World Network, « The IMF's Financial Crisis Loans: No change in conditionalities », 11 mars 2009, rapport soumis à la Commission d'experts du président de l'Assemblée générale de l'ONU sur la réforme du système monétaire et financier international. En ligne (en anglais) : <http://www.twinside.org.sg/title2/par/IMF.Crisis.Loans-Overview.TWN.March.2009.doc>

^{liii} Ibid.

^{liv} Voir Eurodad, « From London to Pittsburgh: Assessing G20 Action for Developing Countries », 16 septembre 2009, En ligne (en anglais) : <http://www.eurodad.org/debt/article.aspx?id=2190&item=3820>.

^{lv} Eurodad, « Debt in the Downturn », octobre 2009, p. 2. En ligne (en anglais) : <http://www.eurodad.org/whatsnew/reports.aspx?id=3844>.

^{lvi} CNUCED, Rapport 2009 sur les pays les moins avancés. En ligne (en anglais) : <http://www.unctad.org/Templates/webflyer.asp?docid=11721&intItemID=2068&lang=2>

^{lvii} La CNUCED a récemment lancé un projet sur les prêts et emprunts souverains responsables. Pour plus de détails, voir <http://www.unctad.org/Templates/Page.asp?intItemID=4778&lang=1>

^{lviii} Ministère des Finances du Canada, « Venir en aide aux pays les plus pauvres: Le point sur les efforts du Canada en matière d'allègement de la dette ». En ligne : http://www.fin.gc.ca/activty/consult/cdre_-fra.asp

^{lix} Voir Eurodad, « Debt in the Downturn », p. 5.

^{lx} Organisation mondiale du commerce, *Rapport sur le commerce mondial 2009 : Les engagements en matière de politique commerciale et les mesures contingentes*. En ligne : http://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/anrep_f/world_trade_report09_f.pdf

^{lxi} Chiffre avancé par Tina Nanyangwe, « Africa's Trade during the Crisis and the Conclusion of the Doha Round ». En ligne (en anglais) : <http://halifaxinitiative.org/content/whats-missing-global-financial-crisis-presentations-and-speeches>.

^{lxii} Ibid.

^{lxiii} Ce point a récemment été reconnu par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, Bureau international du travail (BIT). Voir aussi Ha-Joon Chang (2003), *Kicking Away the Ladder: Development Strategy in Historical Perspective*, Anthem Press, Londres.

^{lxiv} Affaires étrangères et Commerce international Canada (AECIT), Accords et négociations. En ligne : <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/index.aspx?lang=fra>

^{lxv} Report of the Commission of Experts of the President of the United Nations General Assembly on reforms of the International Monetary and Financial System, Nations Unies, New York, p.103. (Rapport de la Commission d'experts du président de l'assemblée générale des Nations Unies sur la réforme du système monétaire et financier international)

Le présent document de politique, ainsi que la conférence qui en est la source d'inspiration, n'auraient pas été possibles sans le généreux soutien de nos commanditaires et des nos sympathisants, que nous remercions chaleureusement : le Conseil canadien pour la coopération internationale - Groupe de travail de l'Asie-Pacifique, le Congrès du travail du Canada, la Charles Stewart Mott Foundation, le Centre de recherche pour le développement international, Inter Pares, l'Institut Nord-Sud, Résultats Canada, l'École de développement international et mondialisation de l'Université d'Ottawa, la Campagne du Millénaire des Nations Unies, le Mouvement fédéraliste mondial (Canada) et les membres de la coalition.

De plus amples détails sur la conférence qui est à l'origine du document, y compris des fichiers audio et le document lui-même, sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.halifaxinitiative.org/fr/content/conference-que-manque-t-il-dans-la-reponse-a-la-crise-financiere-mondiale>